



14 OCTOBRE 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 14 octobre 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 14 OCTOBRE 2003 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2003

2003-10-461

14 OCTOBRE 2003

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2003-10-462

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 OCTOBRE 2003

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2003-10-463

- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 OCTOBRE 2003

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 *TRÉSORERIE*

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

2003-10-464

- 7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA RUE D'ADAMSVILLE, PHASE II ET DU CHEMIN HUNTINGTON, SUITE À UNE OUVERTURE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

2003-10-465

- 7.2.2 ACQUISITION DE DROITS DE SUPERFICIE ET DE SERVITUDES RELATIVEMENT À DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

7.3 *URBANISME*

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

2003-10-466

- 8.1 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME ANGÈLE

14 OCTOBRE 2003

DION-MARTIN À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE BROMONT

- 2003-10-467 8.2 GALA DES GRANDS PRIX DISTINCTION
- 2003-10-468 8.3 CANADIAN INFORMATION PRODUCTIVITY AWARDS 11TH
ANNUAL CIPA GALA
- 9.
- 2003-10-469 9.1 **AFFAIRES DU PERSONNEL**
- EMBAUCHE D'UN HOMME D'ENTRETIEN AU CENTRE
SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT
- 2003-10-470 9.2 EMBAUCHE DE MADAME CHRISTIANE GENDREAU À TITRE
DE COMPTABLE JUNIOR
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2003-10-471 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-10-461

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2003**

ATTENDU QUE, les membres du Conseil, tous présents, ont renoncé à l'avis de convocation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 14 octobre 2003 en ajoutant les sujets suivants :

14 OCTOBRE 2003

8.1 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME
ANGÈLE DION-MARTIN À TITRE DE MEMBRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT

8.2 GALA DES GRANDS PRIX DISTINCTION

8.3 CANADIAN INFORMATION PRODUCTIVITY
AWARDS 11TH ANNUAL CIPA GALA

ADOPTÉ

2003-10-462

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 6 OCTOBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D,adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
municipal tenue le 6 octobre 2003.

ADOPTÉ

2003-10-463

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8
OCTOBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le
procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme
tenue le 8 octobre 2003.

ADOPTÉ

14 OCTOBRE 2003

2003-10-464

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA RUE
D'ADAMSVILLE, PHASE II ET DU CHEMIN HUNTINGTON, SUITE À
UNE OUVERTURE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a publié un appel d'offres relatif à la Réfection du chemin d'Adamsville phase II et du chemin Huntington ;

ATTENDU QUE la réfection du chemin d'Adamsville fait l'objet d'une subvention du programme « Infrastructures-Transports » ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 9 octobre 2003 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX, taxes incluses
Construction DJL	238 345,14 \$
Sintra inc (région de granby)	266 913,21 \$
Les Entreprises Bourget inc.	269 329,77 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions et la recommandation de Monsieur Kevin Hickey, ing, de la firme Groupe Teknika ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de réfection de la rue d'Adamsville et du chemin Huntington au plus bas soumissionnaire conforme soit, à Construction DJL inc pour un montant de **DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS ET QUATORZE CENTS (238 345,14 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

14 OCTOBRE 2003

2003–10–465

**ACQUISITION DE DROITS DE SUPERFICIE ET DE SERVITUDES
RELATIVEMENT À DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a reçu, le 4 avril 2002, de Monsieur Charles Désourdy, président de Ski Bromont.com, société en commandite, une ébauche d'entente-cadre à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a pris acte et acceptée ledit projet d'entente-cadre soumis par Monsieur Charles Désourdy, étant bien entendu que chaque entente en découlant devrait être soumise ultérieurement au Conseil pour approbation;

ATTENDU QUE par la résolution 2003–04–142, le conseil municipal a accepté certaines modifications à l'entente-cadre initiale ;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance de deux projets d'acte de servitude en faveur de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE les présents projets d'acte de servitude relativement aux infrastructures municipales situées sur certaines portions de terrain de la société Ski Bromont.com, société en commandite, s'inscrit dans la foulée de l'entente-cadre ci-haut mentionnée, il est entendu cependant que les autres ententes en découlant devront être finalisées au cours des prochains mois et soumises à nouveau au Conseil municipal pour approbation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière les droits de superficie et les servitudes nécessaires pour les infrastructures municipales se localisant sous le stationnement et les glissades d'eau du centre de ski, touchant une partie du lot 1784 et trois parties du lot 1944, cadastre officiel du Canton de Brome, totalisant des superficies de quatre mille neuf cent trente-deux mètres carrés et un dixième (4 932,1 m ca.).

QUE le coût de la contrepartie pour ces droits, en regard de la servitude A, s'élève à **VINGT-DEUX MILLE TRENTE DOLLARS ET SOIXANTE ET UN CENTS (22 030 ;61 \$), taxes applicables en sus.**

QUE le coût de la contrepartie pour ces droits, en regard de la servitude B, s'élève à **VINGT-DEUX MILLE TRENTE DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (22 030,60 \$), taxes applicable incluses..**

D'accepter les deux projets d'acte soumis par M^e Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont les deux actes de servitude.

ADOPTÉ

14 OCTOBRE 2003

2003–10–466

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME ANGÈLE DION-
MARTIN À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT**

S
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le mandat de Madame Angèle Dion-Martin à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont.

ADOPTÉ

2003–10–467

GALA DES GRANDS PRIX DISTINCTION

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300 \$)** à la Chambre de commerce région Granby-Bromont, somme représentant l'inscription de deux personnes pour assister au gala des Grands prix distinction.

ADOPTÉ

2003–10–468

**CANADIAN INFORMATION PRODUCTIVITY AWARDS 11TH
ANNUAL CIPA GALA**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

14 OCTOBRE 2003

DE mandater Monsieur le conseiller Paul M. Rolland à représenter la Ville de Bromont et l'organisme Bromont, Ville branchée au Canadian Information Productivity Awards 11th Annual CIPA Gala qui se tiendra à Toronto le 18 novembre 2003.

D'autoriser la trésorière par intérim à rembourser à Monsieur Rolland, les frais inhérents à ce déplacement.

ADOPTÉ

2003-10-469

**EMBAUCHE D'UN HOMME D'ENTRETIEN AU CENTRE SPORTIF
ET CULTUREL DE BROMONT**

ATTENDU le travail à effectuer au Centre sportif et culturel de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Marcel Vincent à titre d'homme d'entretien à partir du 17 septembre 2003 au taux de la classe 6 an 1 selon la convention collective en vigueur pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2003-10-470

**EMBAUCHE DE MADAME CHRISTIANE GENDREAU À TITRE DE
COMPTABLE JUNIOR**

ATTENDU le poste laissé vacant par la nomination de Madame Julie Sénécal au poste de trésorière par intérim ;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de Mesdames Marie-Jérôme Hanoul et Julie Sénécal, a passé des entrevues ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a choisi Madame Christiane Gendreau ;

14 OCTOBRE 2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contrat de travail de Madame Christiane Gendreau ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de Madame Christiane Gendreau à titre de comptable junior.

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de travail.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2003–10–471

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER